

Permanence du 16 septembre 2022 à Châtillon-Coligny

Une permanence a été organisée par les porteurs du projet au foyer socio-culturel de Châtillon-Coligny le 16 septembre 2022, de 9h à 12h.



16 personnes sont venues à la rencontre des porteurs du projet dans le cadre de la permanence. Il s'agissait pour moitié de journalistes du territoire et d'élus châtillois, et pour moitié d'habitants du territoire.

Plusieurs agriculteurs, membres de l'association La Bergerie d'Edmond, étaient présents pour accueillir les visiteurs et leur présenter le projet.

Il a notamment rappelé les chiffres clefs du projet de ferme agrivoltaïque, qui rassemble, sur les mêmes sites :

- un troupeau de 800 brebis sur une zone de 111 hectares composée de plusieurs parcelles situées sur les communes de Châtillon-Coligny et Saint-Maurice sur Aveyron,
- une production photovoltaïque couvrant la consommation en électricité de 17 500 foyers, soit la totalité de la communauté de communes Canaux et forêts en Gâtinais qui comptait 12 000 ménages en 2019.

Les agriculteurs ont insisté sur le fait que ce projet visait à pérenniser le retour de l'élevage sur le territoire et qu'ils avaient voulu associer les riverains et autres habitants du territoire à la conception du projet à travers la tenue d'une **concertation volontaire** dont la présente permanence était la première manifestation.

Au cours des échanges ont émergé deux thématiques principales de discussion :

- la répartition du projet en plusieurs parcelles et
- le rôle de l'intégration paysagère dans le projet.

Plusieurs participants ont accueilli favorablement le caractère disséminé du projet. Beaucoup avaient cru comprendre que l'ensemble du projet occuperait une parcelle unique de 111 hectares. Les participants ont notamment jugé favorablement le choix de sélectionner des parcelles distantes présentant des caractéristiques complémentaires pour le troupeau (humidité, ensoleillement, richesse du sol).

Les porteurs du projet veulent notamment associer les participants à l'intégration paysagère des parcelles. L'installation de haies est prévue pour favoriser la diversité biologique (insectes, avifaune) et mettre en valeur le territoire ainsi que l'aménagement proposé. Le public se montre intéressé à participer à ce travail de conception à venir.